



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi huit avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle CARPENTIER**, Maire, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation : 02/04/2019

Etaient présents les Membres inscrits au tableau.

Conseillers présents : 22

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 2

Christophe Triplet pouvoir à Catherine Quignon, Patricia Soisson pouvoir à Jacqueline Ricquer.

Absents : 5

France Dumont, Antoine Pellieux, Jacques Marusinski, Odile Durot, Chantal Canicio Hébert.

Séance ouverte à 19 h 00.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Valentin Féraux, candidat, est nommé à l'unanimité.

### **2) Procès-verbal du conseil municipal du 25/02/2019**

Christophe Hertout :

Par contre, il y a eu des questions qui ont été posées au cours de ce conseil municipal et les réponses n'ont pas été apportées. Nous poserons les questions après le vote du procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 25/02/2019 est adopté à l'unanimité.

Christophe Hertout :

Juste une question et puis une remarque, une observation ou une demande. Une question à M. Carpentier, Mme Quignon vous avait demandé dans quelle zone était situé l'ancien ...

Dominique Carpentier :

Je n'ai pas regardé.

Christophe Hertout :

Bon, et la 2<sup>ème</sup> question, enfin plutôt la remarque qui concerne l'ensemble, Mme le Maire, peut-être l'adjoint aux associations et puis quand même l'ensemble du conseil municipal : nous avons évoqué la dénomination Roland Rachard pour le gymnase Handisport. Tony nous avait répondu ce qu'il fallait faire puisque nous n'allions pas attendre que le gymnase passe en salle polyvalente etc ... Donc une question, est-ce que nous avons besoin d'une délibération pour le nommer ?

Sarah Masset :

C'est peut-être mieux de l'acter.

Christophe Hertout :

Ce serait bien de faire ça pour juillet, par rapport à lui, ça aura une force symbolique. Je le réexpliquerai en privé.

Madame le Maire :

Nous allons regarder comment nous pouvons articuler les choses puisqu'il y a des choses qui sont en prévision au budget aussi cette année concernant ce gymnase. Nous y regarderons.

Jean Heintz :

Vous m'aviez posé la question sur le raccordement du futur dojo au réseau de chaleur, donc je vous confirme que c'était prévu dès le départ et vous aviez également posé la question sur le nombre de particuliers qui se rattachaient au réseau de chaleur. Pour l'instant, il n'y a rien de concret mais nous avons 50 demandes, 50 personnes intéressés pour un futur branchement. Voilà la réponse.

### **3) Election des délégués communautaires conformément à la nouvelle représentativité**

Par délibération du 14 mars 2019, le conseil communautaire a décidé d'appliquer le droit commun en matière de représentativité.

De ce fait, les villes de Montdidier et Roye, ainsi que la commune de Rollot, perdent chacune un conseiller communautaire.

Lorsque la représentativité des communes change dans un conseil municipal, suite à une extension de périmètre de l'EPCI, les villes dont le nombre de représentants varie, doivent procéder à la désignation, en conseil municipal, de leurs nouveaux représentants.

Cette désignation se fait dans les conditions de l'article L 5211-6-2 1-c du CGCT : « Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes».

Le nombre de sièges pour la commune de Montdidier évolue à la baisse puisqu'il passe de 16 à 15.

Il convient donc de procéder à l'élection des 15 délégués communautaires.

Deux listes sont déposées et portées à la connaissance des conseillers municipaux :

#### - Ensemble créons l'avenir de Montdidier

- 1 - Isabelle CARPENTIER
- 2 - Jeannine RIGOLET
- 3 - Isabelle DURIEUX
- 4 - Jean HEINTZ
- 5 - Gislaine RODRIGUES
- 6 - Dominique CARPENTIER
- 7 - France DUBOIS
- 8 - Bertrand GARRET
- 9 - Christian PARMENTIER
- 10 - Tony LHEUREUX
- 11 - Isabelle BARBIER
- 12 - Marc MULLER
- 13 - Valentin FERAUX

#### - Agir pour réussir

- 1 - Catherine QUIGNON
- 2 - Patricia SOISSON
- 3 - Christophe HERTOOUT

Il est procédé à l'élection des délégués communautaires.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	24
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	24

Suffrages exprimés par liste :

Nombre de sièges obtenus :

Ensemble créons l'avenir de Montdidier	19	12
Agir pour réussir	5	3

Sont donc élus Conseillers Communautaires à 19 h 15 :

- Ensemble créons l'avenir de Montdidier

- 1 - Isabelle CARPENTIER
- 2 - Jeannine RIGOLET
- 3 - Isabelle DURIEUX
- 4 - Jean HEINTZ
- 5 - Gislaine RODRIGUES
- 6 - Dominique CARPENTIER
- 7 - France DUBOIS
- 8 - Bertrand GARRET
- 9 - Christian PARMENTIER
- 10 - Tony LHEUREUX
- 11 - Isabelle BARBIER
- 12 - Marc MULLER

- Agir pour réussir

- 1 - Catherine QUIGNON
- 2 - Patricia SOISSON
- 3 - Christophe HERTOOUT

#### **4) Débat annuel sur la formation**

**Madame le Maire :**

**Il n'y a pas eu de formation sur l'année 2018 et il n'y en a pas de prévues sur 2019.**

En vertu de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Il est à noter que ce tableau est présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 issue de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005.

Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme que le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2018 a été annexé au compte administratif,

- décide d'inscrire les crédits au budget principal pour la programmation des formations 2019.

## **5) Budget primitif 2019-Ville**

Christophe Hertout :

Mme Rigoulet, par rapport à la synthèse que vous nous avez présentée et par rapport au budget primitif que nous avons entre les mains, concernant la section d'investissement à la page 17, nous voyons « proposition nouvelle d'emprunt 2 076 122 € » et dans la note que vous nous présentez, vous précisez que les emprunts étaient à 3 023 122€.

Madame le Maire :

Il y a 2 073 122€ en proposition nouvelle et 950 000€ en restes à réaliser.

Christophe Hertout :

Merci.

Madame le Maire :

Nous passons aux votes si vous le voulez bien.

Christophe Hertout :

Nous votons le budget ou la synthèse ? Si nous votons le budget, j'ai d'autres commentaires à faire.

Madame le Maire :

Nous allons faire budget par budget. Là, nous en étions au budget ville.

Christophe Hertout :

Nous avons dit lors du précédent conseil municipal que nous trouvons vos orientations budgétaires peu attirantes ou peu plaisantes et j'ai pu lire que c'était par rapport aux opérations d'équipements, comme c'est présenté aujourd'hui. Or, si vous reprenez aussi bien le dernier procès-verbal que les procès-verbaux précédents, vous avez pu constater, comme nous, que nous vous avons soutenus à l'unanimité sur l'ensemble des opérations d'équipements. Ce n'est pas une question d'opérations d'équipements, c'est plutôt au-delà. C'est bien de poser un investissement, un dojo, un nouveau centre technique, un terrain de rugby, de rénover les bâtiments scolaires, c'est très bien mais au-delà, je me suis permis et vous pouvez, si vous le souhaitez, aller à la page 28 de votre budget. J'ai regardé la présentation par fonction, la nature des investissements de vos dépenses d'exploitation telle qu'elles sont présentées et la première partie, ce sont les investissements et la deuxième partie, ce sont les dépenses d'exploitation. Si nous regardons, je considère qu'en dessous de 5%, ce sont des investissements plutôt faibles. Qu'est-ce qui est dans le moins bien servi ? Enseignements/formations, 4% pour 198554 euro, si je reprends dans l'ordre, logement, le n°7 avec 57 892, ça fait 1%, intervention sociale et santé, vous m'excuserez, mon logiciel a arrondi à l'unité la plus proche, donc 23 390€ ça fait 0%, la culture, 23 816€ ça fait 0%, l'action économique 0€ donc évidemment 0%, et Familles comme l'avait évoqué Mme Quignon lors du précédent conseil 0€ donc 0%. J'enchaîne avec les dépenses d'exploitation. Je vais mettre de côté sécurité et salubrité publique qui est à 6% mais ensuite nous avons de nouveau la culture : 4%, le logement : 4% de nouveau les interventions sociales et santé : 2%, les points que j'ai évoqués sont récurrents, c'est toujours sur les mêmes, action économique : 73 876€, 1% et Famille 16 300, je m'excuse encore pour l'arrondi qui tombe à 0%. Il est normal que 16 300 sur un budget de 10 000 000 d'euros ça fasse 0. Je prends note au passage, j'ai consulté le dossier de l'INSEE, les données sont relativement anciennes mais le site nous donnent un taux de chômage à 21,8%, même si les données sont anciennes, je me dis que vous avez peut-être fait baisser un peu le chômage, c'est vrai. Avec un taux de chômage aussi élevé, déjà une action économique aussi peu développée ça pose problème. Voilà la première partie de mon argument et ce n'est pas fini. Les autres produits de gestion courante, nous l'avions évoqué, les régies dotés de la personnalité morale, 150 000€ que nous n'aurons pas cette année. Je ne sais pas si Madame Quignon veut s'exprimer là-dessus.

Catherine Quignon :

Après, vas-y, finis.

Christophe Hertout :

D'accord. Donc autre charges de gestion courante, je l'ai déjà exprimé d'autres années, ce qui attire mon attention c'est que chaque année, on budgète de manière importante sur le service public industriel et commercial. Je conçois qu'il est important de budgéter sur le SPIC, maintenant quand je vois que chaque année nous sommes à 20 000€, je ne pense pas que l'année prochaine nous puissions ambitionner de dépasser les 50 000. Ça ne va pas nous tomber du ciel du jour au lendemain. Ça paraît excessif de budgéter

à 237 773€. Je me demande parfois si le SPIC ne sert pas de SPAB, c'est-à-dire le service public d'ajustations budgétaire parce que, comme par hasard, c'est la seule ligne budgétaire qui est évaluée à l'euro près. Je passe là-dessus. Les dotations globales de fonctionnement sont plutôt stables et j'aurai tendance à dire par rapport à ce que j'ai pu évoquer la fois dernière qu'avec des dotations globales de fonctionnement stables, nous avons intérêt à construire un budget qui est plutôt assez stable aussi. Je n'ai pas précisé, vous m'excuserez. Je me suis basé sur des données qui sont sur votre budget, page 2.

Je suis maintenant sur les dépenses d'équipement par habitant, c'est important, je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui est sous vos yeux. Cette année, nous sommes à 852.59€, notre commune va être mieux équipée mais ce qui m'interpelle quand même, comme je vous l'ai dit la dernière fois, Montdidier, pendant 5 ans, ça a été la ville endormie au point que l'année la plus dynamique, donc l'année dernière, était à 167.69€. Donc si mon calcul est bon, nous multiplions par 5, ça fait 830€ par habitant. Je vous avais signalé la dernière fois et ça reste vrai, vous pouvez le consulter pour 2019, la moyenne de la strate est de 356€ cette année et les années précédentes c'était autour de 350/370€. Nous pouvons constater que d'autres communes n'ont pas eu la même politique et sont restées sur des politiques beaucoup plus stables, ça m'a interpellé quelque part. Cette même notion de dépenses d'équipement, nous l'avons de nouveau à la ligne 9 de la page n°2 avec, cette fois, la comparaison non pas par rapport aux nombres d'habitants mais par rapport aux recettes de fonctionnement de la ville et nous nous apercevons qu'après avoir tourné pendant 5 ans à un maximum de 14%, nous passons d'un seul coup à 73.5% que nous pouvons aussi rapporter au 25/26% des communes similaires identiques.

Vos dépenses d'équipements individualisées, vous les avez évoquées, j'ai pris note également que pour l'instant, nous sommes sur une version « pessimiste » en terme d'emprunt puisque vous ne pouvez pas encore notifier les subventions que vous n'avez pas encore dit. Donc, vous ne pouvez pas budgéter les subventions que vous n'avez pas encore notifiées. Je me suis fait 2 versions, par rapport aux informations que vous nous donnez, il y a 1 ou 2 informations manquantes. Par rapport à cela, je pense que de toute façon, cette année, sur plus d'un million d'euros d'emprunt sur l'année, sans compter les restes à réaliser, en tenant comptes des subventions, nous serons quand même en nécessité de financer plus d'un million d'euros sur l'année. J'ai consulté maintenant l'état de la dette, a priori, d'après ce que j'ai pu en voir, notre prochain emprunt devrait échoir en 2020, Mme Masset ?

Sarah Masset :  
Oui.

Christophe Hertout :  
C'est ça, puis après 2021, 2022, 2023. Plusieurs sur 2023, si je ne me trompe pas. Ça me donne quelques informations qui me permettent d'envisager l'encours de la dette. Les emprunts qui arrivent cette année vont nous tomber dessus cette année ou vous pensez que ça va être plutôt reporté sur l'année suivante ? Par rapport au budget, sur ce que j'en ai vu, nous ne tenons compte que de l'emprunt qui est dans les restes à réaliser.

Sarah Masset :  
Voilà, c'est 250 000€ pour celui-ci. Le reste c'est en emprunt d'équilibre.

Christophe Hertout :  
Nous risquons de voir les premiers remboursements pour l'année 2020.

Sarah Masset :  
Comme pour celui-ci finalement.

Christophe Hertout :  
C'est parce que je me suis fait une petite projection.

Madame le Maire :  
Si vous pouviez faire un petit peu plus succinct.

Christophe Hertout :  
Les informations que je fais passer ne sont pas des informations anodines. Dans l'encours de la dette, dans la version la plus optimiste, je suis un peu au-delà de 600€ par habitant. Dans la version pessimiste, nous sommes quand même à 725.40€ par habitant. Je pense que la version optimiste est plutôt crédible. Nous sommes aux alentours de 600€ par habitant. Sachant qu'en 2018, nous étions à 285.62€ par habitant et que cette année, on budgète sur 446.56€ par habitant.

Catherine Quignon :

Forcément Madame le Maire, je vous interpelle sur la colonne 0 qui concerne la non-attribution des 150 000€ versés chaque année par la Régie d'électricité. C'est une subvention, un versement qui a toujours été versé à cette collectivité puisque la Régie est quand même une entité qui, si demain elle périrait serait portée directement par la ville. Je m'interroge sur le pourquoi du comment. Si nous devons payer un impôt sur les sociétés par exemple, eh bien, c'est que les bénéficiaires sont importants. J'aimerais, nous avons fait cette demande précédemment, qu'il y ait une vraie présentation avec les coûts, l'organisation depuis 3-4 ans pour avoir un peu d'antériorité, une projection sur l'avenir. Ces 150 000€, nous pouvons nous dire qu'ils ne sont pas nécessaires, sauf que nous, nous aurions préféré qu'ils soient attribués puisque finalement, qui paie ? Et qui permet d'avoir de telles recettes ? Les Montdidériens, qui consomment de l'électricité en grande partie. Quand nous vous disons que nous pouvons au moins baisser la taxe municipale, même si ça paraît bizarre, nous pouvons le faire.

J'ai aussi une autre interrogation, je regardais la redevance concernant le système assurantiel avec son prévisionnel. 340 000€ sont prévus pour couvrir, à mon avis, l'absentéisme. Quel est le taux d'absentéisme dans la commune ? Est-ce qu'il y a aujourd'hui des agents qui sont en longue maladie, qui sont en longue durée, qui ont été reclassés et qui pèsent sur notre budget ? Puisque la cotisation du système assurantiel est encore élevée. Il me semble que nous étions à 190 000€, ce qui me semble être une somme importante, ça m'interpelle. C'est 2 facteurs là. Le non-paiement, tant mieux si nous avons la capacité de payer l'impôt sur les sociétés parce que nous dégageons beaucoup de bénéficiaires. Je rappelle que généralement, si elle assujettie justement à cette marge de bénéfice qui peut être engrangée par une structure avec une personnalité morale et sur ces arrêts-là. Est-ce que vous avez une réponse sur l'absentéisme ?

Madame le Maire :

Je vais répondre dans l'ordre. Je vais d'abord répondre à M. Hertout sur les chiffres qu'il apporte. Ce sont les dépenses d'équipement qui sont les plus importantes. Par rapport aux demandes et par rapport à ce que nous avons au niveau de la commune. Comparé à d'autres communes, ça semble toujours un petit peu délicat. Ça dépend aussi des besoins des communes, ça dépend de ce qu'elles ont déjà en équipement. Il faut quand même rappeler que les équipements au niveau des bâtiments à Montdidier, ce n'est pas forcément top pour tous les bâtiments. Nous faisons au fur et à mesure, en fonction des demandes, des besoins. Il y a des choses impératives et là, c'est plus sur les bâtiments sportifs. Concernant la question de Madame Quignon sur la régie, les 150 000€ ne sont pas sur le budget. Nous avons envisagé de vous faire une projection, une intervention. C'est en prévision avec M. Bral pour un conseil municipal au mois de juin. Je passerai la parole à M. Heintz, qui en dira un peu plus concernant la régie. Pour les cotisations d'assurance pour les salaires au niveau des maladies, nous l'avons évoqué dernièrement, nous avons un grand nombre de personnes qui sont en longue maladie et pour les personnes qui nécessitent un reclassement, nous travaillons au cas par cas. Nous en avons déjà certains qui ont évolué dans ce sens-là et nous en avons d'autres après. Nous étudions à chaque fois et ça fait toujours partie de nos priorités.

Catherine Quignon :

Ça ne me donne pas le taux. J'aimerais bien pour un prochain conseil que nous ayons le taux d'absentéisme, pour avoir une photographie à l'instant T.

Sarah Masset :

Nous avons rencontré notre assureur il y a quelques jours. Il nous a brossé un petit peu la situation de la commune par rapport à cette cotisation. Ils nous remboursent le double de notre cotisation actuellement et il va nous donner tout un état synthétique que je pourrais vous donner la fois prochaine.

Catherine Quignon :

Merci.

Christophe Hertout :

Madame Carpentier, je pense que je n'ai pas été compris. D'une part, aucun souci sur les opérations d'équipements sur leur nature. C'est évident, nous les avons approuvées au fur et à mesure. Que ce soit les équipements sportifs ou le centre technique municipal qui est aussi un équipement qui nous engage financièrement de manière importante. Aucun souci là-dessus. Ce qui me pose souci et je suis surpris de votre réponse parce que vous me dites « nous avons fait au fur et à mesure ». Hors moi, sur ce que j'ai lu, c'est qu'au fur et à mesure, il n'y a rien et puis que d'un seul coup sur la dernière année, nous avons 100 fois plus que l'année précédente, qui était la meilleure année des années précédentes. Donc pour moi, ça ne peut pas être au fur et à mesure puisque d'un seul coup, on prend 850€ par habitant, faites le calcul pour un foyer de 4 personnes.

François-Xavier Louillet :  
Il y a des projets.

Catherine Quignon :  
Est-ce que le Maire vous a donné la parole ?

Christophe Hertout :

Je peux répondre directement, nous avons été à cette place pendant un certain temps, nous avons eu l'occasion lors de nos premiers mandats de démarrer avec des finances au plus bas, nous l'avons évoqué plusieurs fois. Nous avons construit nos projets au fur et à mesure et en effet, nous n'avons pas démarré la première année mais nous n'avons pas démarré en 2006, qui était notre avant dernière année. Nous avons démarré en 2003/2004 sur le premier mandat. Sur le 2ème mandat, nous avons un peu plus de recul évidemment donc, nous avons pu démarrer plus tôt. Nous avons des projets qui ont décollé dès 2009. En effet, vous arriviez, vous ne pouviez pas dès la première année tout savoir et tout faire. Je l'ai évoqué lors de précédents conseils, vous pourrez reprendre vos procès-verbaux, en 2015 j'ai dit qu'effectivement, sur cette 2ème année, nous pouvons concevoir que vous n'avez pas la possibilité de monter des projets. Mais là, nous sommes quand même en 2019, nous en sommes au dernier budget de votre municipalité et dire qu'il fallait « que » pour que nous puissions prendre le temps de mesurer les différents projets, non je dis non ! Je dis et je répète, 5 ans, un peu moins mais pendant 3 ans, Montdidier a été la ville endormie et en effet ça se voit. Sur la première année, les dépenses d'équipement sont plus faibles que les autres années. Je veux bien le concéder, les dépenses d'équipement étaient plus faibles et nous ne vous le reprochons pas mais aujourd'hui, vous faites tout en une seule année et l'investissement est beaucoup plus important.

Madame le Maire :

M. Hertout, je peux vous répondre par rapport à ça. C'est une question d'opportunités. Quand vous regardez les investissements, l'opportunité du bâtiment des services techniques, c'est parce que ce bâtiment-là était à vendre. La décision a été prise par rapport à ça. Nous avons depuis le début, en 2014, envisagé de mettre les services techniques ailleurs que là où ils sont parce que les bâtiments sont plus que vétustes. Ce projet, c'était soit une opportunité d'un bâtiment que nous pouvions acquérir ou soit une construction. Dans les projets, ce ne sont pas forcément des choses que nous décidons aujourd'hui, ce sont aussi les opportunités et ce n'est pas le seul. La problématique de l'ancien dojo, vous la connaissez ? La solution a été trouvée aussi par rapport à ça. La maison des jeunes, c'est aussi une opportunité. La MSAP, c'est une opportunité. Depuis 2014, les projets que nous avons envisagés, les gros investissements arrivent aujourd'hui. Aussi, parce que comme l'a dit François-Xavier, sur des projets aussi importants, nous ne pouvons pas décider comme ça et que ça se fasse 6 mois après, ce n'est pas possible.

Christophe Hertout :

J'ai bien compris. Vous gérez votre société, vous gérez votre compte personnel. Les opportunités c'est une chose mais moi, quand j'ai une opportunité, je regarde une chose, comment j'alourdis ma dette ? Et là, la dette, je l'ai évoquée. Même dans la version optimiste, on l'alourdit quand même de manière conséquente. Ce n'est pas anodin. Je défendais votre budget que vous avez présenté. Moi je voterais contre et j'appelle à la responsabilité de chacun, tout comme j'avais fait lors du vote de l'augmentation du taux d'imposition en 2016, parce qu'au-delà, ça ne me pose pas de problème que nous ayons les 152€ d'opérations d'équipement. Maintenant je me pose la question par rapport au financement. Même dans la version la plus optimiste, vous écrivez dans la note de synthèse que vous veillez à contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et je l'ai bien noté puisque j'ai vu passé au fur et à mesure vos opérations d'équipement avec des demandes de subventions et je dois dire que M. le Sous-préfet a été bien inspiré et nous devons le remercier. Maintenant je maintiens et persiste, malgré ces subventions relativement importantes, nous allons alourdir la dette de la ville et je m'interroge. Nous pratiquons la politique de la terre brûlée et j'interroge de futurs élus, qui pourraient demain, être amenés en Mars 2020, à voter un compte administratif avec un montant d'emprunt aussi élevé et qui seront amenés à boucler un budget 2020 avec un montant de la dette à ce niveau-là.

Madame le Maire :

Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, il y aussi un nombre d'emprunts qui se sont terminés et qui vont se terminer prochainement.

Christophe Hertout :  
Un seul en 2020.

Jean Heintz :

Justement, sur la remarque que vous avez faite, sur les 150 000€. Premièrement, le budget de la régie n'est pas voté. Nous avons eu les chiffres du receveur la semaine dernière. Quant à la seconde, je vais vous faire remarquer que être assujettie à les impôts sur les sociétés ce n'est pas parce que vous avez beaucoup de bénéfices ou non. Le taux est le même pour tout le monde, quel que soit le montant. Quels que soient les bénéfices des sociétés, que vous ayez 100,1 000 ou 100 000€, le taux est toujours le même. Ce n'est pas parce que vous faites des gros bénéfices que vous êtes imposés là-dessus.

Catherine Quignon :

Plus vous en avez, plus vous payez cher.

Jean Heintz :

Nous aurons l'occasion d'en reparler, de s'expliquer en détail sur ce sujet-là. Aujourd'hui, le budget de la Régie Electrique n'a pas été voté donc je ne vois pas, quelle que soit la somme que nous devons verser, nous n'en avons pas connaissance aujourd'hui.

Catherine Quignon :

Puisque vous dites que vous avez eu les chiffres du receveur, quel est le bilan ? Vous le connaissez à peu près ? Vous avez un chiffre ?

Jean Heintz :

Nous aurons l'occasion de vous expliquer tout ça en détail lors de la prochaine réunion de conseil. Dire qu'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés c'est parce qu'elle fait des gros bénéfices, c'est complètement faux.

Catherine Quignon :

Non, ce n'est pas ce que je dis. Je vous ai dit que quand nous sommes assujettis, c'est que nous dégageons des bénéfices. Et s'ils sont importants, il est normal que l'on vous fasse un réajustement important, à condition que vous soyez assujettie à cet impôt sur la société. J'ai la même interrogation, je croise un agriculteur qui me parle méthanisation. Je tombe du placard. Il y avait un projet de méthanisation à Montdidier, porté par la Communauté de communes, qui pouvait se raccorder au niveau de la Régie d'Electricité et là, j'apprends que ce projet est en gestation. Le lieu d'implantation, j'espère qu'il n'est pas sur le plateau parce que s'il est là-bas, je vous invite à faire une demande d'analyse des vents parce que c'est ce qui avait fait reculer l'implantation à cet endroit-là et qui l'avait fait être déplacé. Vous pouvez en un mandat avoir changé d'avis ou de position, ce projet était public au départ, il avait pour vocation d'assurer des recettes à la Régie Electrique pour contribuer à baisser le prix de la facturation aux usagers. Il semblerait que nous ne soyons plus sur un projet public mais sur un projet privé. Je trouve ça dommage, nous avons perdu du temps, ce n'est pas grave. L'important quelquefois, c'est que la réflexion se murisse mais si c'est un projet privé, il serait peut-être temps de regarder si nous ne pouvons pas revenir sur un projet public.

Jean Heintz :

Sur l'unité de méthanisation qui est projetée par les agriculteurs, le gaz ne sera pas réinjecté au profit de la Régie.

Catherine Quignon :

Je n'ai pas affirmé ça Monsieur. J'ai dit que si c'était un projet public, vous pouvez appeler à en maîtriser le coût.

Jean Heintz :

Vous vous souvenez de ce fameux projet intercommunal, rien n'était ficelé, les chiffres étaient tout à fait fantaisistes. Aujourd'hui, ce sont des privés qui connaissent les entrants de leurs unités de méthanisation qui savent exactement les tenants et aboutissants qui vont gérer le personnel etc... Ce que nous avions à la Communauté de communes à l'époque, vous le savez aussi bien que moi, c'était quelque chose de tout à fait « fumeux », avec des coûts qui étaient démesurés, je ne vois pas pourquoi nous empêcherions les agriculteurs de mettre en place des unités de méthanisation. Vous parlez de quel plateau ?



Catherine Quignon :

Je vais expliquer pour que tout le monde sache de quoi nous parlons. On imagine que c'est la Régie d'électricité, les agriculteurs alimentent avec leurs produits ou déchets. Nous sortons de là, un produit qui peut-être de la chaleur, du gaz ... Peu importe. Ça ressort. Quand c'est géré par le public, on maîtrise ce qui rentre et on maîtrise le prix de ce qui sort. L'intérêt, c'est que nous investissons mais après quand nous gagnons de l'argent, ça reste dans l'escarcelle de la Régie. Ça ne va pas dans la poche du privé et du coup, une fois que nous avons des bénéfices, nous pouvons nous dire que nous commençons à baisser le prix. C'était notre combat.

Jean Heintz :

Vous connaissez la clé, vous savez ce que cela veut dire ?

Catherine Quignon :

Oui tout à fait.

Jean Heintz :

D'accord et vous pensez que nous pouvons baisser le prix comme ça ?

Catherine Quignon :

Vous pouvez baisser vos taxes. Oui Monsieur, nous les avons baissées, vous pouvez baisser vos taxes municipales. Vous mettez votre taxe municipale à 0.

Jean Heintz :

Vous parlez du prix de l'électricité. Je suis désolé mais chaque fois, vous enfumez les gens.

Catherine Quignon :

La taxe municipale c'est vous qui la levez.

Jean Heintz :

Vous avez raison.

Catherine Quignon :

Ah bah oui j'ai raison. La taxe, elle s'appelle taxe municipale.

Jean Heintz :

Vous nous parlez du prix de l'électricité. Je suis désolé mais ne mélangez pas tout.

Catherine Quignon :

Dans le prix de l'électricité, il y a bien la taxe municipale ? Nous sommes d'accord ?

Jean Heintz :

Nous sommes d'accord. Nous aurons l'occasion de vous expliquer au conseil municipal.

Catherine Quignon :

Bien sûr, mais ça ne vous empêche pas de mettre votre taxe à 0 si vous avez des bénéfices.

Madame le Maire :

Concernant le projet de méthanisation, pour rappel et nous l'avions déjà dit, ce projet de méthanisation présenté par la communauté de communes pour nous, n'était pas envisageable, géré par la communauté de communes. Là vous dites, dans l'absolu, si nous regardons les chiffres, ça pourrait être plus intéressant que ce soit public sauf que dans la réalité, ce n'est pas gérable.

Catherine Quignon :

C'est exactement ce que j'entendais par les lobbies éoliens qui ne voulaient pas que l'on fasse un parc public. Chaque fois que nous avons municipalisé un service, Madame le Maire, chaque fois, les lobbies s'organisaient. Quand nous avons voulu municipaliser d'autres secteurs, nous nous sommes confrontés aux lobbies qui voulaient garder la main mise dessus. Je ne dis pas que la méthanisation en tant que telle est un mauvais projet, je m'étonne qu'aujourd'hui, ce soit un projet privé qui puisse éventuellement déboucher où nous en parlons très peu. Je l'ai entendu au détour d'une rue.

Madame le Maire :

J'ai une question Madame Quignon, le projet de méthanisation, il date de très longtemps.

Catherine Quignon :

Oui, nous l'avons abandonné.

Madame le Maire :

Voilà Madame Quignon, il date de votre mandat. C'était un projet qui était mené par la ville.

Catherine Quignon :

Que nous avons donné à la communauté des communes.

Madame le Maire :

Non non, avant qui était passé par la régie.

Catherine Quignon :

Non, la régie a étudié le raccordement. Ce n'est pas la même chose.

Madame le Maire :

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait pendant votre mandat ?

Catherine Quignon :

Parce que la communauté des communes pouvait s'en porter investisseur et que du coup, ça faisait moins de portage pour la ville de Montdidier, ce qui était cohérent.

Jean Heintz :

Ne nous faites pas le procès à nous.

Catherine Quignon :

Je ne vous en fais pas le procès, je dis que vous avez muri votre réflexion. Ce qui m'étonne aujourd'hui, c'est que si nous avons un projet privé, pourquoi nous n'essayons pas au niveau de la communauté des communes de voir comment nous investissons à côté des agriculteurs pour avoir une convention et pouvoir le confier.

Madame le Maire :

Madame Quignon, vous êtes présente aux conseils communautaires, pourquoi vous ne le vendez pas ?

Catherine Quignon :

Eh bien je vais le faire. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi sur le sujet ?

Madame le Maire :

Moi je ne suis pas d'accord pour que ce soit géré par une communauté des communes.

Catherine Quignon :

Oui, vous préférez que nous nous enrichissions.

Madame le Maire :

Ce n'est pas la question Madame Quignon. Après, si vous nous amenez des éléments très concrets et qu'effectivement ça peut être géré mais amenez nous tous les éléments. Jusqu'à présent, nous ne les avons pas, la preuve, personne ne l'a voté.

Catherine Quignon :

Dans votre tête, vous avez fait campagne sur le secteur là-haut en disant : nous sommes contre le projet de méthanisation.

Madame le Maire :

Non Madame Quignon, pas contre le projet de méthanisation mais contre l'implantation à l'endroit où c'était prévu. Ce n'est pas la même chose.

Catherine Quignon :

Donc là, est ce que des mesures sur ce site vont être réalisées avant que ce projet ne soit déposé ?

Jean Heintz :

Oui, si vous voulez, nous pourrions organiser des études sur ce site-là, ce n'est pas là où est le projet. Deuxièmement, je ne vois pas en quoi nous pourrions nous immiscer dans un projet privé de quelques agriculteurs qui aimeraient décider de faire je ne sais quoi. Nous n'avons pas à nous immiscer dans les affaires privées des gens. Si l'entreprise veut s'installer, nous n'allons pas aller nous immiscer pour savoir si elle veut s'installer ou pas. C'est ça que vous ne comprenez pas. Madame le Maire vous a dit tout à l'heure que le projet n'était pas un projet de la municipalité, ça l'avait été mais vous ne l'avez pas réalisé, vous avez passé le baigneur à la communauté des communes et vous étiez vice-présidente de la communauté des communes et vous l'êtes toujours aujourd'hui. Résultat des courses, vous nous faites le procès d'un projet qui a été abandonné, ce n'est pas nous qui avons abandonné, c'est la communauté des communes donc, ne venez pas nous faire des procès d'intention qui n'existent pas.

Catherine Quignon :

A l'époque, vous n'étiez pas favorable. Alors arrêtez.

Jean Heintz :

Vous avez raison parce que c'était en zone résidentielle. C'était au milieu de la ville.

Catherine Quignon :

Ce que je vous propose, ça va aller vite. C'est que nous voyons au niveau de la communauté de communes comment nous pouvons faire ?

Jean Heintz :

Faites le si vous voulez mais je ne vois pas pourquoi vous ne l'avez pas fait jusque-là.

Bertrand Garret :

Attends Jean, je voudrais juste dire quelque chose, par rapport au projet qui était prévu par la communauté des communes, un élément important est arrivé. Le principal sujet, c'était les résidus de l'abattoir mais maintenant il n'existe plus. Et ça c'était une annonce qui existait, c'est aussi une des raisons qui fait que quand nous prenons une décision risquée, il faut assumer ces risques-là. Là, le risque est arrivé.

Catherine Quignon :

Est-ce que vous vous rappelez quelle était la valeur calorifique des produits d'un abattoir ? 3%. Ça représente 3% de la valeur calorifique.

Marc Muller :

C'est plus que ça. Malheureusement pour la régie, ce n'est quand même pas une bonne nouvelle que nous soyons éventuellement disqualifiés.

Catherine Quignon :

Nous sommes d'accord. Sauf qu'après, il faut s'interroger, comment nous pouvons essayer de ne pas l'être. C'est bien ce que je disais.

Madame le Maire :

Nous nous posons la même question Madame Quignon. C'est pour ça que nous verrons sur un prochain conseil.

Jean Heintz :

Si vous voulez qu'on aille à la régie, nous irons.

François Xavier Louillet :

Ce n'est pas le sujet.

Catherine Quignon :

Nous parlons d'une régie, François-Xavier dit que ce n'est pas le sujet.

François Xavier Louillet :

C'est la régie Electrique.

Catherine Quignon :

Régie municipale. Nous n'allons pas rebondir sur les taxes parce que s'il faut que je vous explique comment sont les taxes, nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

Madame le Maire :

Oui nous allons passer aux votes.

Christophe Hertout :

Je rappelle tout de même le niveau de l'endettement, je l'ai en tête et je pense que c'est de la responsabilité de chacun de choisir.

Dominique Carpentier :

Juste une petite chose, nous sommes en zone U.P.

Madame le Maire :

Nous l'avons bien entendu M. Hertout. Maintenant si vous le voulez bien, nous passons aux votes.

Madame Rigoulet, adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2019 dont la balance s'équilibre comme suit :

### **Section de fonctionnement**

- Dépenses

Opérations réelles	7 096 910.00 €
Opérations d'ordre	707 896.00€
Virement à la section d'investissement	809 125.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 8 613 931.00 €

- Recettes

Opérations réelles	7 325 509.00 €
Excédent reporté	1 241 472.00 €
Opérations d'ordre	46 950.00 €

Total des recettes de fonctionnement 8 613 931.00 €

### **Section Investissement**

- Dépenses

Opérations d'ordre	46 950.00 €
Opérations réelles	4 033 342.00 €
Restes à réaliser	1 743 746.00 €
Résultat reporté	18 432.00 €

Total des dépenses d'investissement 5 842 470.00 €

- Recettes

Opérations réelles	2 729 219.00 €
Virement de la section de fonctionnement	809 125.00 €
Affectation	707 896.00 €
Restes à réaliser	1 596 230.00 €

Total des recettes d'investissement 5 842 470.00 €

**Total Général** 14 456 401.00 € 14 456 401.00 €

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, vote le budget primitif Ville 2019,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,

- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

24 votants

19 pour

5 contre (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

## **6) Budget primitif 2019 - Eau**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Eau 2019 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses	571 387.00 €	
Recettes		702 666.00 €
Restes à réaliser	270 954.00 €	27 006.00 €
Excédent reporté	0.00 €	112 669.00 €
	-----	-----
	842 341.00 €	842 341.00 €

### Section d'exploitation

Dépenses	1 349 371.00 €	
Recettes		1 171 113.00 €
Excédent reporté		178 258.00 €
	-----	-----
	1 349 371.00 €	1 349 371.00 €
<b>Total général</b>	<b>2 191 712.00 €</b>	<b>2 191 712.00 €</b>

Christophe Hertout :

J'ai eu mes réponses lors du précédent conseil.

Madame le Maire :

C'est parfait.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2019 service de l'eau.

24 votants

19 pour

5 abstentions (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

## **7) Budget primitif 2019-Assainissement**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Assainissement 2019 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses	585 448.00 €	Recettes	695 064.00 €
Restes à réaliser	125 625.00 €		
Excédent reporté			16 009.00 €
	-----		-----
	711 073.00 €		711 073.00 €

## Section d'exploitation

Dépenses	937 967.00 €	Recettes	647 114.00 €
Excédent reporté			290 853.00 €
	-----		-----
	937 967.00 €		937 967.00 €
<b>Total général</b>	<b>1 649 040.00 €</b>		<b>1 649 040.00 €</b>

Catherine Quignon :

Madame le Maire, j'ai une question, elle s'adresse plutôt à M.Sénéchal. Est-ce que vous considérez que la fermeture de l'abattoir pèse terriblement sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur le réseau d'eau ? Est-ce que pour vous c'est dramatique ou est-ce que nous pouvons nous en sortir ?

Jean-Claude Sénéchal :

Non, nous pouvons nous en sortir.

Catherine Quignon :

Nous pouvons nous en sortir, merci M.Sénéchal. Ça aurait été exactement la même chose pour la méthanisation.

Jean-Claude Sénéchal :

Non, ça n'aurait pas été la même chose, parce que la méthanisation, il y avait déjà d'autres éléments que l'abattoir pour ramener les déchets et ce n'était pas assez suffisant.

Catherine Quignon :

Après, nous pouvons élargir son champ, c'est autre chose.

Jean-Claude Sénéchal :

Dans toutes les méthanisations que nous avons visitées, c'était repris par des agriculteurs, ce n'était pas repris par la mairie.

Catherine Quignon :

C'est normal, c'est subventionné par la région M. Sénéchal.

Jean-Claude Sénéchal :

Oui enfin, là c'est pareil.

Catherine Quignon :

Non ce n'est pas pareil M.Sénéchal.

Marc Muller :

Là, il me semble que nous parlons de l'assainissement.

Catherine Quignon :

Nous parlons de l'eau et de l'assainissement, c'était pour faire un parallèle.

Marc Muller :

Nous parlons de la méthanisation.

Catherine Quignon :

Pas du tout, je voulais mesurer les effets parce que tout à l'heure, M.Garret, vous avez affirmé quelque chose. Je voulais mesurer les effets parce que je fais partie de ces gens qui se disent que quand même, un abattoir qui représentait un équivalent de 2 500 habitants, ça peut peser à plus ou moins à long terme sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur l'approvisionnement en eau. Quel est l'avantage de ne pas avoir un abattoir ? Si nous pouvons dire cela. C'est que vous avez moins de matières grasses à traiter. Quel est l'inconvénient ? S'il n'y avait pas eu de station d'épuration de cette dimension ou qu'elle soit plus petite, nous aurions des frais qui seraient moins lourds. C'est tout, je voulais juste savoir si cela était dramatique pour la ville de Montdidier.

Marc Muller :

Un petit point, fallait-il encore que l'abattoir participe au fonctionnement de la station, parce qu'il y a eu des soucis avec l'abattoir.

Catherine Quignon :

Je pense que nous n'allons quand même pas nous réjouir de la fermeture. Je ne sais pas si vous avez été contacté, moi j'ai été accroché par des gens qui s'intéressent éventuellement ; je leur ai dit que le site n'était pas tip top mais qu'ils se rapprochent de vous, je ne sais pas s'ils l'ont fait.

Madame le Maire :

Pour le moment, je n'en ai pas eu directement.

Catherine Quignon :

Je vous en parlerai.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2019 service de l'assainissement.

24 votants

19 pour

5 abstentions (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

### **8) Budget primitif 2019-Zone Industrielle**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2019 qui est arrêté comme suit :

#### Section d'investissement

Dépenses	8 000.00 €	Recettes	
Déficit reporté	1930.00 €		
Virement de la section de fonctionnement			9 930.00 €
	-----		-----
	9 930.00 €		9 930.00 €

#### Section de fonctionnement

Dépenses	112 225.00 €		
Recettes			122 550.00 €
Déficit reporté	620,00 €		
Virement de la section d'investissement	9 705.00 €		
	-----		-----
	122 550.00 €		122 550.00 €
<b>Total général</b>	<b>132 480.00 €</b>		<b>132 480.00 €</b>

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2019 - annexe n°6 Zone industrielle.

24 votants

19 pour

5 abstentions (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

### **9) Budget primitif 2019-Hôtel d'Entreprises**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°7 Hôtel d'entreprises 2019 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	28 464.00 €	
Déficit reporté	24 879.00 €	
Recettes réelles		25 878.00 €
Virement de la section de fonctionnement		27 465.00 €
	-----	-----
	53 343.00 €	53 343.00 €
 <u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	45 634.00 €	
Recettes réelles		69 156.00 €
Virement à la section d'investissement	27 465.00 €	
Excédent reporté		3 943.00 €
	-----	-----
	73 099.00 €	73 099.00 €
 <b>Total général</b>	 <b>126 442.00 €</b>	 <b>126 442.00 €</b>

Mme Rigoulet :  
Baisse due à un mouvement des locataires.

Catherine Quignon :  
C'est-à-dire ?

Jeannine Rigoulet :  
Il y a moins de locataires. Il y a des locaux qui sont libres.

Catherine Quignon :  
Lesquels ?

Madame le Maire :  
Pour le moment, ils sont toujours occupés mais il y a eu une entreprise qui était en liquidation et une autre qui doit être en redressement.

Catherine Quignon :  
Ce sont lesquelles ? Nous pouvons avoir les noms ?

Jean Heintz :  
Ce n'est peut-être pas la peine de ...

Catherine Quignon :  
Si c'est en liquidation ou en redressement ça apparaît dans la gazette.

Madame le Maire :  
L'entreprise qui est en liquidation, c'est AGM.

Catherine Quignon :  
Et en redressement ?

Madame le Maire :  
Celle qui est à côté.

Catherine Quignon :  
Ce serait intéressant que nous puissions communiquer sur les locaux disponibles.

Madame le Maire :  
Nous avons déjà des demandes. Nous avons même plusieurs demandes pour les mêmes locaux. Donc c'est en attente de la suite puisque-là c'est le liquidateur qui a encore le dossier en main, donc nous suivons avec le liquidateur.



Dominique Carpentier :

La vente se fait courant avril ou fin avril, c'est une vente aux enchères. Donc, tant que la vente aux enchères n'est pas faite, nous attendons.

Madame le Maire :

Mais nous avons des demandes.

Jean Heintz :

Maintenant si vous avez des noms, vous pouvez toujours les communiquer.

Catherine Quignon :

J'ai un nom mais sur un bâtiment plus grand. Les Astelles restent là, il n'y a pas de souci ?

Jean Heintz :

Pour l'instant, affaire à suivre.

Catherine Quignon :

Là c'est trop petit mais si les Astelles se libèrent, vous m'appellez.

François-Xavier Louillet :

Là il y a du projet.

Catherine Quignon :

Oui et tant mieux.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2019 - annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

24 votants

19 pour

5 abstentions (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

#### **10) Budget primitif 2019-Cinéma**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2019 qui est arrêté comme suit :

##### Section investissement

Dépenses	22 302.00 €	
Recettes		3 326.00 €
Restes à réaliser	4 186.00 €	
Excédent reporté		23 162.00 €
	-----	-----
	26 488.00 €	26 488.00 €

##### Section de fonctionnement

Dépenses	142 131.00 €	
Recettes		137 828.00 €
Excédent reporté		4 303.00 €
	-----	-----
	142 131.00 €	142 131.00 €
<b>Total général</b>	<b>168 619.00 €</b>	<b>168 619.00€</b>

Catherine Quignon :

La diminution du nombre des entrées est de combien ?

Sarah Masset :

Je peux vous le redire, c'est quelques centaines d'entrées, ce n'est pas énorme.

Catherine Quignon :

Je vais rebondir sur ça. L'année dernière, nous vous avons demandé de donner un billet d'entrée au cinéma aux enfants qui étaient scolarisés dans les écoles, est ce que vous l'avez fait ? Nous donnions à chaque Noël un ticket d'entrée. Nous vous avons interpellé, vous aviez dit je vais voir et nous n'avons pas eu de réponse. Est-ce qu'il y a un ticket au Noël précédent qui a été donné aux familles pour le cinéma ?

**20h22 : départ de M. Louillet pendant la présentation de la délibération et donnant pouvoir à M. Féraux.**

Madame le Maire :

Non mais la question a été posée je crois au moment de la période de Noël. Ce n'était pas prévu à cette période-là.

Catherine Quignon :

Combien avez-vous d'enfants scolarisés ?

Madame le Maire :

740 et quelques.

Catherine Quignon :

750, admettons qu'ils soient 2 parce qu'il y a des frères et sœurs, ça fait 370 accompagnés par un adulte. Si nous sommes à moins de quelques centaines d'entrées, je me dis que ce genre de petite action, ça peut permettre de combler au moins quelques centaines d'entrées.

Madame le Maire :

De toute façon, c'est explicable. Le nombre d'entrées en moins, la période où nous avons eu les travaux et les samedis où il y a eu les manifestations des gilets jaunes. C'est spécifique à ces périodes-là.

Jean Heintz :

Il y a eu moins de grosses sorties en fin d'année.

Catherine Quignon :

Oui mais je vous dis quelquefois le « peanuts » il faut qu'on aille le chercher.

Christophe Hertout :

Ça n'empêche pas pour l'année prochaine d'envisager l'action sociale. Nous avons fait la remarque un peu tardivement, même si en effet un cadeau de Noël, ça peut se donner au mois de janvier et maintenant que nous l'avons rappelé, je pense que dès octobre, nous pourrions nous pencher sur la question.

Madame le Maire :

Nous nous y repencherons M. Hertout.

Marc Muller :

Madame le maire, concernant le cinéma, nous avons des petites affichettes que nous retrouvons dans les commerces, affichés au cinéma. Concernant le prix des places, moi qui suis sénior, je suis agréablement surpris des places de cinéma. Je paie 4€ la place parce que j'ai 60 ans. Je trouve ça très bien. Est-ce que dans la communication, il ne serait pas judicieux pour une personne de mon âge, de marquer la tarification dans le but d'accroître ...

Madame le Maire :

Oui il n'y a pas de souci. Nous regarderons pour communiquer davantage sur les tarifs très attractifs du cinéma municipal.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2019 – annexe n°8 Cinéma.

## **11) Budget primitif 2019-Bâtiment du futur**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°9 Bâtiment du Futur 2019 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses réelles

Recettes réelles

Déficit reporté 28 939.00 €

Restes à réaliser 132 450.00 €

Virement de la section

de fonctionnement

161 389.00 €

-----  
161 389.00 €

-----  
161 389.00 €

### Section de fonctionnement

Dépenses réelles

Recettes réelles

161 389.00 €

Déficit reporté

Virement à la section

d'investissement

161 389.00 €

-----

-----

**Total général**

322 778.00 €

322 778.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2019 - annexe n°9 Bâtiment du Futur.

24 votants

19 pour

5 abstentions (Mme Soisson, M. Hertout, Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Quignon)

## **12) Effectif du personnel 2019**

Catherine Quignon :

Excusez-moi Madame le Maire mais lorsque je regarde les effectifs de la police, chef de service de police municipal 1ère classe 1 c'est M. Korona, 2 brigadier-chefs ce sont peut-être M. et Mme Durante ?

Dominique Carpentier :

M. Durante.

Catherine Quignon :

Et qui est le 2<sup>ème</sup> brigadier-chef, j'en vois 2.

Jeannine Rigoulet :

Nous avons ouvert sur 2 grades pour être sûrs de pourvoir un poste ouvert selon le grade qui correspond.

Catherine Quignon :

Attendez, combien avons-nous de départs ? Parce que vous aviez un garde-champêtre qui est parti qui n'était pas dans la filière police et qui a été reclassé, on est d'accord ? Le poste de brigadier-chef est un poste qui est ouvert à quelqu'un que nous ne connaissons pas ?

Jeannine Rigoulet :

Oui.

Catherine Quignon :

A mon avis, il y a une erreur. M. et Mme Durante, ils sont brigadiers ou il y en a un d'entre eux qui est brigadier-chef ?

Jeannine Rigoulet :  
Il y a un brigadier-chef.

Catherine Quignon :  
Un brigadier-chef, donc si nous avons 2 postes, il n'y a pas besoin, nous attendons que M. Durante parte en retraite et nous le remplaçons, donc ce n'est qu'un seul poste. Nous sommes d'accord ? Ils partent quand en retraite ? Cette année ?

Sarah Masset :  
Le départ à la retraite a lieu en toute fin d'année. C'est vraiment pour voir le recrutement parce que normalement il est effectif, même sur l'année 2020. C'est vraiment pour aller prévoir le recrutement.

Catherine Quignon :  
J'aurais laissé 1 puisque vous avez un départ en retraite. Il va solder ses congés, ça va vous laisser le temps de publier votre poste. Après je continue, en brigadier, il y a qui ? Mme Durante ?

Madame le Maire :  
Ça n'existe plus brigadier-chef.

Catherine Quignon :  
C'est brigadier principal ? Le temps qu'ils règlent leur histoire de brigadier-chef. Madame Durante, elle est brigadier ?

Madame le Maire :  
Oui.

Catherine Quignon :  
Donc, ça nous fait 1 poste. Est-ce qu'un des agents qui a été recruté est aussi brigadier ? Et elle part en retraite en même temps que son mari ou pas ?

Sarah Masset :  
Non, elle part avant.

Catherine quignon :  
Elle part quand ?

Sarah Masset :  
Fin d'année. C'est elle qui part en fin d'année.

Catherine Quignon :  
Et M. Durante, il part quand ?

Sarah Masset :  
Pour le moment, la date n'est pas connue.

Catherine Quignon :  
Dès que vous avez la demande de retraite, c'est 6 mois avant, vous avez le temps de publier un poste quand même. Avec 6 mois, nous avons de la marge.

Dominique Carpentier :  
Non Madame Quignon, sur les 2 derniers recrutements, nous avons eu énormément de difficultés à trouver des personnes. Nous avons passé 2 ou 3 annonces. C'est très compliqué à recruter.

Madame le Maire :  
Nous avons mis 1 an pour le dernier.

Catherine Quignon :  
Là nous sommes quel mois ? En avril.

Jean Heintz :  
Ce n'est pas très grave, nous ouvrons les postes.

Catherine Quignon :

Si vous ouvrez les postes, nous serons obligés de les pourvoir. Vous nous garantissez qu'il n'y aura pas plus à l'effectif ?

Madame le Maire :

Si, si Madame Quignon, nous allons prendre une dizaine de personnes en plus. Nous allons vous en rajouter.

Catherine Quignon :

On ne sait jamais. Il y a des périodes où certains le font je vous signale, c'est pour ça que j'y fais attention.

Madame le Maire :

Vous avez raison d'y faire attention mais ce n'est pas notre manière de fonctionner madame Quignon.

Catherine Quignon :

Je fais confiance à M. Carpentier et à vous Madame.

Madame le Maire :

C'est gentil, je vous remercie beaucoup Madame Quignon. Vous pouvez aussi faire confiance à notre responsable de Police Municipale.

Catherine Quignon :

Ça, je n'ai pas de doute mais je parle aux élus.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances et du Comité Technique, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2019, comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directrice générale des services	A	1
<b>Secteur administratif</b>		
Attaché principal	A	1
Attaché	A	1
Rédacteur	B	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Adjoint administratif	C	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5
<b>Secteur technique</b>		
Ingénieur	A	1
Technicien	B	2
Adjoint technique	C	25 dont 2 à 32h/35 2 à 20 h/35 1 à 28h/35 1 à 32h25 /35 1 à 22h / 35
Adjoint technique vacataire	C	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	10
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	21 dont 2 à 31h30 /35 2 à 32 h / 35
Agent de maîtrise principal	C	2
<b>Secteur social</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3 dont 2 à 32 h /35

<b>Secteur sportif</b>		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	4
Educateur des activités physiques et sportives	B	2
Educateur des APS vacataire	B	1
<b>Secteur culturel</b>		
Chargé de mission	A	1
<b>Secteur animation</b>		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint d'animation	C	5
Adjoint d'animation vacataire	C	26
<b>Police municipale</b>		
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Brigadier chef	C	2
Brigadier	C	2
Gardien brigadier	C	4
<b>Emplois divers</b>		
Apprenti		3
CUI – CAE (PEC)		10
Emploi avenir		3

### Budget Eau

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique	C	3
Adjoint technique vacataire	C	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Ingénieur	A	1

### Budget Assainissement

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint technique vacataire	C	1
Adjoint administratif	C	1

### Budget Cinéma

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique	C	1
Adjoint technique vacataire	C	1

## **13) Subventions aux associations**

Tony Lheureux :  
Nous faisons un vote collectif ou un par un ?

Christophe Hertout :  
Un par un

Tony Lheureux :  
Un par un, il y en a que 3.

Madame le Maire :  
M. Sénéchal ne prend pas part au vote pour le Diving club.  
Concernant le club cœur et santé, Madame Rigoulet ne prend pas part au vote.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

⇒ à l'unanimité :

Sirènes de Montdidier	1000€
-----------------------	-------

⇒ à l'unanimité :

Diving club	700€
Club Cœur et Santé	900€

24 votants

22 pour

(M. Sénéchal membre de l'association Diving club et Mme Rigoulet membre de l'association Club Cœur et Santé, ne prennent pas part au vote)

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

#### **14) Programme voirie 2019 - Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes**

Par délibération n°510 du 5 avril 2018, le conseil a validé l'adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes et ce, pour la rue de Roye.

Les travaux de voirie n'ayant pu avoir lieu en 2018, il convient de renouveler notre adhésion pour l'année 2019.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- demande à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye, l'inscription du programme des travaux de voirie au titre de l'année 2019, suivant :

- rue de Roye

- autorise le Maire à signer une convention pour l'adhésion au groupement de commandes.

#### **15) Règlement d'occupation à usage commercial du domaine public**

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), plusieurs principes régissent l'occupation du domaine public :

- Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans titre l'y autorisant (article L 2122-1 CG3P).

- L'occupation ou l'utilisation du domaine public ou de ses dépendances ne peut être que temporaire (article L 2122-2 CG3P).

- L'autorisation d'occupation présente un caractère précaire et révocable (article L2122-3 CG3P).

- Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sauf car de dérogation fixés par la loi (article L 2125-1 CG3P).

Afin de mieux prendre en compte les attentes des commerçants, il convient d'établir un règlement portant occupation du domaine public dont vous trouverez le projet ci-joint.

Catherine Quignon :

J'ai lu le règlement, tout dossier incomplet entrainerait une demande de complément entraînant une suspension du délai d'instruction etc ... Je me suis dit ok donc, nous allons légiférer sur l'occupation du domaine public mais en attendant, qu'est-ce qu'il se passe ? Là il y en a plein qui occupent le domaine public. Est-ce que vous allez leur laisser quand même un délai pour qu'ils aient le temps d'instruire leur dossier sans aller les pénaliser parce que la zone bleue quand un agent assermenté passe devant une zone bleue, il est censé verbaliser, si nous n'avons pas apposé notre disque. Là, ça va être la même chose. Vous allez aller voir les gens en disant qu'il faut faire un dossier complet etc, vous êtes susceptible d'être verbalisé ou est-ce que vous allez laisser un temps pour qu'ils aient le temps de monter leur dossier ?

Madame le Maire :

Nous laissons un temps effectivement.

Catherine Quignon :

Un temps de combien ?

Madame le Maire :

Je crois que nous avons mis le 1<sup>er</sup> juin. Nous sommes déjà allés les voir un par un pour l'évoquer.

Catherine Quignon :

Et s'ils ne l'ont pas fait au 1<sup>er</sup> juin, quel est le montant de l'amende ?

Madame le Maire :

C'est une 5<sup>ème</sup> classe et c'est 1500€.

Catherine Quignon :

1500€ d'amende ? Non ? M. Korona ?

Madame le Maire :

Ce n'est pas M. Korona. Il est évident que nous n'allons pas mettre 1 500€ d'amende.

Catherine Quignon :

Pourquoi vous faites ça, en l'occurrence comme la zone bleue où vous avez dit qu'il faut la verbaliser. Il faut être cohérent. Il faut leur laisser peut-être plus de temps pour ne pas les verbaliser mais c'est énorme.

Christophe Hertout :

J'allais vous dire qu'un mois et demi, ça paraît court quand même.

Jean Heintz :

Cette mesure-là a été prise parce que vous savez que nous allons modifier le sens de la circulation rue Albert 1<sup>er</sup>, nous voulons redynamiser cette rue en permettant des terrasses. Aujourd'hui, il n'y avait pas d'occupation du domaine public, c'est effectivement une obligation de facturer. La gratuité n'existe pas. Tout commerce qui a priori utilise le domaine public doit être facturé et vous verrez que, dans le point suivant, nous proposons une facturation qui est quand même assez lourde puisque nous prévoyons 1€ du m<sup>2</sup> par an avec un minimum de facturation de 5m<sup>2</sup>. Nous avons fait la liste également des commerçants qui utilisent le domaine public, il y en a quelques-uns dans la rue Albert 1<sup>er</sup> qui aujourd'hui ne l'utilisent pas, qui l'utiliseront demain s'ils veulent bien faire des terrasses, il n'y a pas d'obligation. Il y a quelques restaurants et cafés de la place qui utilisent le domaine public. Le fait qu'aujourd'hui, nous validons, nous faisons une charte et qu'il y a un contrat qui va se faire entre le commerçant et la commune, ça permettra aussi de clarifier les responsabilités de chacun. Aujourd'hui, il y a quelqu'un qui se bute dans une chaise, une table, qui a raison ? Ça c'est la commune puisque c'est du domaine public etc... Il y a 3 fleuristes, 4 cafés. Il y a vraiment très peu de gens qui sont concernés par ces choses-là. Vous avez raison, le but n'est pas de mettre 1 500€, c'est impossible de penser que nous pouvons mettre une amende de 1 500€ à quiconque. Mais pour autant, aujourd'hui nous votons 1 mois et demi, si vous pensez qu'il faut le faire au mois de Juillet, ce serait dommage que nous nous privions aujourd'hui d'une activité. C'est-à-dire que le but est de dynamiser, de permettre aux gens de boire un coup dehors etc .... Ce n'est pas tous les commerçants, bien au contraire.



Catherine Quignon :

Vous pouvez le mettre au 1er juillet parce que l'activité extérieure c'est plutôt quand il fait bon mais c'est plus pour laisser du temps ou alors vous gardez votre date mais vous demandez à la police de ne pas verbaliser.

Jean Heintz :

Est-ce que vous pensez qu'un commerçant qui va utiliser 4 ou 5 mètres de trottoir devant chez lui pour exposer ses produits, vous pensez qu'il va dire non je ne veux pas. Nous pouvons tout penser. Nous allons lui demander de payer 5,6 ou 7€ pour l'année, alors si vous pensez qu'il y a des commerçants qui vont dire non, ce serait vraiment pour nous embêter.

Catherine Quignon :

Je vous dis pourquoi j'ai une telle inquiétude, dans ce qu'il est demandé dans le dossier, les visuels, c'est assez simple. Un plan d'aménagement, une courbe précisant les hauteurs des éléments par rapport à la façade. Le descriptif technique précis sur les éléments de composition d'aménagement etc ... Quand je le dis, il leur faudra peut-être un peu plus de temps qu'un mois et demi. J'ai bien vu que la somme est modique, que nous soyons clairs. Nous ne sommes pas contre cela. C'est plutôt de ne pas se retrouver dans une situation où nous délibérons et que nous voyons des agents assermentés qui vont aller mettre des PV sur la zone bleue, ils vont se prendre dans les dents que la terrasse comme ça, ça n'a pas été organisé.

Jean Heintz :

Je suis d'accord avec vous. Le problème si vous voulez, je fais un peu de forcing sur le sujet mais je pense qu'il faut le passer à ce conseil, c'est vrai la charte nous allons la revoir, il y a des choses assez simples, nous pouvons virer le mot précis, je partage un peu mais nous en discuterons, je pense qu'il faut que nous validions, ça parce que sinon ça va amener au mois de juin et ça veut dire qu'il y a 3 mois qui vont se passer et s'il fait beau, nous devrions pouvoir permettre aux gens de profiter des terrasses. C'est ça.

Catherine Quignon :

Moi, la charte, je vous propose que nous la validions en l'état, nous n'allons pas voter contre.

Jean Heintz :

Je vous promets que nous pouvons revoir un certain nombre de choses.

Catherine Quignon :

Revoyez bien, là elle est conforme. D'un autre côté, à mon avis, ça doit être un règlement qui doit être applicable au niveau national. Nous n'allons pas y déroger. Ce qu'il y a, c'est qu'il faut laisser le temps à nos commerçants de pouvoir le faire. Les garages sont aussi concernés ?

Jean Heintz :

Oui.

Madame le Maire :

Nous les accompagnerons dans la démarche.

Catherine Quignon :

Vous les invitez à aller voir M. Korona. Au lieu de dire attention au disque bleu, nous dirons attention à votre façade.

Madame le Maire :

Nous pouvons passer au vote.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission de finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le règlement portant occupation du domaine public.

Toute décision contraire antérieure est abrogée par la présente délibération.

**16) Tarif d'occupation du domaine public**

Considérant que toute occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance.

La commission des finances a proposé un tarif de 1€ du m2 avec un minimum de facturation de 5€.

Ce tarif pourrait être applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Il s'agit d'un tarif annuel applicable en année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission de finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : toute occupation du domaine public fera l'objet de la signature d'une convention.

Article 2 : le prix au m<sup>2</sup> est de 1€ avec un minimum de facturation de 5€.

Article 3 : le tarif est applicable en année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Article 4 : la première convention, établie en cours d'année civile, se verra appliquer la tarification au prorata temporis.

Toute décision contraire antérieure est abrogée par la présente délibération.

~~~~~

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 45.

~~~~~